



Charte de solidarité des Global Unions : Travailleurs LGBTI

Les Global Unions sont des organisations syndicales indépendantes, créées pour défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des travailleurs/euses et de leurs syndicats. Ensemble, nous représentons plus de 200 millions de travailleurs/euses dans le monde. Nous défendons la démocratie et la paix et sommes opposés à toute discrimination fondée sur le sexe, la nationalité, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression du genre, le handicap, l'ethnie, les croyances ou contre les communautés ethniques. La discrimination, sous quelque forme que ce soit, est préjudiciable et dommageable pour l'ensemble du mouvement syndical.

Le mouvement syndical mondial est aux côtés des personnes LGBTI dans le monde entier et nous continuerons à œuvrer pour que tous les lieux de travail soient exempts de discrimination et de harcèlement.

Les Global Unions utilisent l'acronyme LGBTI pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuelles. Nous utilisons également cet acronyme pour inclure toutes les expressions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre^[1].

Nous reconnaissons la nécessité d'une charte de solidarité pour les travailleurs/euses LGBTI qui subissent fréquemment des formes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'exclusion dans la société en général et, en particulier, tout au long du cycle de la vie active : de l'éducation, à l'accès à l'emploi, aux conditions de travail et à la sécurité de l'emploi. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a constaté que les travailleurs/euses LGBTI subissent un niveau élevé d'intimidation et de harcèlement sur le lieu de travail en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. 69 pays dans le monde criminalisent les relations homosexuelles, et 5 d'entre eux appliquent la peine de mort en guise de sanction. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), même lorsque la protection juridique est en place, la réalité est que de nombreux travailleurs/euses LGBTI sont toujours confronté(e)s à une discrimination considérable au travail. Bien trop souvent, les employeurs pratiquent la discrimination libre s'ils pensent qu'une personne est LGBTI ou lui refusent des avantages tels que le congé parental, les pensions et les régimes de soins de santé.

Les syndicats sont des organisations puissantes et efficaces pour provoquer le changement - nous défendrons les personnes LGBTI, et les Fédérations Syndicales Mondiales s'efforceront d'influencer les lois et règlements pour assurer la protection des personnes LGBTI là où il n'existe pas de telles protections juridiques.

Ceci est notre Charte : une base pour témoigner de notre solidarité vis-à-vis des travailleurs/euses LGBTI qui sont membres de notre syndicat, de nos familles et qui sont nos ami(e)s.

^[1] Les Global Unions reconnaissent que les définitions de l'acronyme LGBTI sont en constante évolution et modernisation. Nous acceptons également que l'acronyme LGBTI ne soit pas utilisé dans tous les contextes et que dans de nombreuses communautés, les définitions des personnes ayant des relations homosexuelles ou des personnes binaires non sexistes peuvent être différentes.



La Charte

Comprendre les contextes locaux et travailler avec les communautés LGBTI pour promouvoir la solidarité

Les Global Unions veilleront à ce que les sensibilités contextuelles soient reconnues dans l'expression de la solidarité avec les communautés LGBTI, les organisations LGBTI locales ou, à défaut, les organisations des droits de l'homme qui travaillent sur les questions LGBTI, afin d'identifier la meilleure façon dont le mouvement syndical peut soutenir activement et prouver sa solidarité avec les travailleurs/euses LGBTI. Nous reconnaissons que la communauté LGBTI n'est pas homogène et les recherches menées dans de nombreux pays montrent que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, les transsexuelles et intersexuées connaissent des expériences différentes sur le lieu de travail.

La discrimination contre les personnes LGBTI est également aggravée par la conjonction de différents types de discrimination tels que l'âge, le handicap, l'ethnicité, entre autres.

Dans le cadre de la promotion des droits LGBTI et des actions de solidarité, les Global Unions continueront à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'ensemble diversifié des travailleurs/euses, dont les travailleurs/euses LGBTI, afin de lutter contre les inégalités de revenus et les traitements injustes au travail, en particulier dans les contextes à haut risque où les personnes LGBTI sont exposées à des risques extrêmes.

Les Global Unions comme alliées

Les Global Unions reconnaissent la nécessité d'être les alliées des travailleurs/euses LGBTI. Le terme "allié" est un terme largement accepté pour les personnes qui ne s'identifient pas comme LGBTI mais qui s'engagent à défendre et à promouvoir les droits des personnes LGBTI et qui cherchent à contrer la discrimination LGBTI.

- Nous nous opposerons aux comportements institutionnels inacceptables ou à l'intolérance envers les travailleurs/euses LGBTI ;
- Nous soutiendrons activement les campagnes de lutte contre la discrimination des droits LGBTI ;
- Nous utiliserons notre position dans la société pour défendre les travailleurs/euses LGBTI, comme nous le faisons pour tous les travailleurs/euses marginalisé(e)s ;
- Nous écouterons les expériences des travailleurs/euses LGBTI pour nous éduquer et éduquer nos membres.

Les Global Unions comme avocats

Les syndicats ont le pouvoir d'influencer les communautés que nous représentons. Les Fédérations Syndicales Mondiales défendront publiquement ou en privé les droits des travailleurs/euses LGBTI, en fonction de la communauté et du contexte local.



Les Global Unions travailleront avec les organismes gouvernementaux et les syndicats affiliés dans le monde entier pour s'assurer que la législation antidiscriminatoire appropriée couvre aussi explicitement les travailleurs/euses LGBTI.

Les Global Unions s'efforceront également de travailler avec les multinationales avec lesquelles nous nous engageons pour garantir la mise en place de mesures de non-discrimination visant à protéger les travailleurs/euses LGBTI au sein des chaînes d'approvisionnement, et pour négocier des clauses spécifiques de non-discrimination LGBTI dans les accords-cadres mondiaux.

La création de partenariats avec des organisations LGBTI locales ou nationales ou d'autres organisations appropriées permettra aux Fédérations Syndicales Mondiales d'apporter leur soutien, le cas échéant, à des actions de boycott.

Les Global Unions utiliseront également notre statut officiel au sein des organismes intergouvernementaux pour faire progresser les droits des travailleurs/euses LGBTI.

La solidarité au sein de nos structures

Les Global Unions travailleront avec leurs affiliés pour créer des lieux de travail et des environnements syndicaux décents pour toutes les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, dans lesquels les travailleurs/euses LGBTI sont libres d'être ce qu'ils sont et encourageront les actions qui apporteront une plus grande égalité pour toutes les communautés.

Les Global Unions assisteront tout affilié qui souhaite s'engager davantage sur la question des droits LGBTI et lui fourniront les outils nécessaires pour l'aider à construire l'inclusion des travailleurs/euses LGBTI. Cela comprend la formation aux droits LGBTI et l'inclusion d'un langage de non-discrimination pour les travailleurs/euses LGBTI dans les conventions collectives afin de créer des environnements de travail plus inclusifs.

Nous continuerons à construire un mouvement syndical plus fort et plus inclusif, à tous les niveaux, les droits des travailleurs/euses LGBTI sont des droits syndicaux à part entière.



